



Conseil des droits de l'homme

31^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Malaisie

Genève, le 8 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue l'annonce du gouvernement malaisien d'abolir la peine de mort et lui **recommande de concrétiser cet engagement au plus vite.**

La Suisse recommande à la Malaisie **de mener systématiquement une enquête indépendante et impartiale sur les accusations de violations des droits de l'homme dans les établissements carcéraux afin de mettre fin aux pratiques de torture, peines ou traitements inhumains et dégradants recensés dans les prisons.**

La Suisse recommande à la Malaisie **de mieux protéger les journalistes et défenseurs des droits de l'homme, notamment en abolissant les interdictions de voyage à leur encontre et en amendant certains textes législatifs, comme la Loi sur la réunion pacifique et le Code pénal.**

Finalement, la Suisse réitère sa recommandation à la Malaisie **de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La Suisse félicite la Malaisie pour les progrès réalisés depuis le précédent EPU, notamment la meilleure collaboration avec la société civile et l'adoption d'un Plan d'action national pour les droits de l'homme.

Je vous remercie.